

## Code d'éthique

<b>Version :</b>	Code d'éthique v.1
<b>Date de préparation :</b>	28/02/2025
<b>Date de la dernière mise à jour/révision :</b>	28/02/2025
<b>Préparé par :</b>	PwC
<b>Approuvé par :</b>	Conseil d'Administration de JULIÀ AMETLLER, SL
<b>Responsable du document :</b>	Conseil d'Administration de JULIÀ AMETLLER, SL

# Sommaire

1.	Préambule.....	2
2.	Vision, mission et valeurs de l'entreprise .....	2
3.	Domaine d'application .....	2
4.	Respect des lois .....	3
5.	Honnêteté, transparence, confiance et intégrité .....	3
6.	Égalité de traitement et de conditions, respect et non-discrimination.....	3
7.	Propriété intellectuelle et industrielle .....	3
8.	Conflits d'intérêt.....	3
9.	Libre concurrence .....	4
10.	Lutte contre la corruption.....	4
11.	Prévention du blanchiment d'argent.....	4
12.	Protection de l'environnement .....	4
13.	Mise en œuvre d'un système de conformité .....	4
14.	Canal de signalements.....	5
	Contrôle des changements .....	5

## 1. Préambule

Le présent Code d'éthique (le « Code ») a pour objet de déterminer les valeurs, les principes et les normes qui doivent régir le comportement et la performance de chacun des employés, administrateurs et gestionnaires de l'entreprise. **GRUP JULIÀ**.

Chez GRUP JULIÀ, nous nous efforçons de créer un impact positif et nous nous engageons à respecter les réglementations applicables à notre développement professionnel, tant au niveau national qu'international.

## 2. Vision, mission et valeurs de l'entreprise

La mission de GRUP JULIÀ est de révolutionner le monde du meuble et de la décoration d'intérieur, en créant des designs uniques qui privilégient la durabilité. Son objectif est d'être leader dans l'industrie du meuble, du design et de la décoration, en offrant des produits de haute qualité et un service impeccable. L'entreprise met l'accent sur l'innovation, la passion, un état d'esprit disruptif, l'engagement, l'orientation client et le respect de l'environnement

Leur vision est de devenir une entreprise de référence dans le secteur, tant en termes d'excellent service et d'attention à la clientèle, qu'en maintenant une relation étroite et cordiale avec tous leurs employés. Elle s'engage également à l'amélioration continue et à la durabilité, en utilisant des matériaux recyclés et recyclables dans ses produits.

Les valeurs partagées par les personnes qui composent GRUP JULIÀ sont la confiance, l'honnêteté et le respect mutuel pour une coexistence parfaite.

## 3. Domaine d'application

Tous les employés, dirigeants, membres des organes directeurs, stagiaires et personnes qui fournissent des services à l'Organisation, quelle que soit leur position au sein du GRUP JULIÀ (les « **Personnes assujetties** »), sont tenus de respecter et d'appliquer ce Code comme un outil visant à guider leurs actions en matière de nature sociale, patrimoniale ou éthique, dans le but de garantir le succès de notre entreprise.

Ils sont également tenus de connaître et de respecter la réglementation en vigueur applicable à leurs activités et à leurs fonctions, qui comprend également le Code de conduite interne.

Les valeurs et principes de ce Code s'appliquent également aux clients, fournisseurs, actionnaires, partenaires commerciaux et à toute autre partie prenante qui, bien que non spécifiquement mentionnée, a une relation directe avec les centres ou les opérations du GRUP JULIÀ.

## **4. Respect des lois**

Les Personnes assujetties, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les partenaires commerciaux et toute autre partie prenante du GRUP JULIÀ sont tenus de : (i) se conformer aux lois en vigueur dans le lieu où ils exercent leurs activités ; (ii) connaître, observer et se conformer aux règles et procédures internes établies et/ou assumées par l'Organisation ; (iii) assumer et reconnaître comme leurs propres, par leur acceptation librement consentie, les valeurs et principes énoncés dans le présent Code.

Dans le cadre de son travail, aucune Personne assujettie ne collaborera sciemment avec des tiers dans la violation d'une loi, qu'elle soit nationale ou internationale, ni ne coopérera avec eux dans des actions ou omissions qui compromettent le principe de légalité ou qui pourraient, si elles étaient connues, nuire à la réputation du GRUP JULIÀ ou des Personnes assujetties.

## **5. Honnêteté, transparence, confiance et intégrité**

Les Personnes assujetties doivent être honnêtes, transparentes, dignes de confiance et intègres dans toutes les relations commerciales où les intérêts de GRUP JULIÀ sont en jeu, en particulier dans leurs relations avec les clients, les fournisseurs et les employés, et elles respecteront les engagements qu'elles ont pris.

## **6. Égalité de traitement et de conditions, respect et non-discrimination**

Chez GRUP JULIÀ, les employés ont la garantie d'un environnement de travail exempt de discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'idéologie politique ou toute autre condition personnelle, physique ou sociale.

Chez GRUP JULIÀ, nous promouvons l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'emploi, de formation, d'avancement professionnel et de conditions de travail. De même, GRUP JULIÀ s'engage à mettre en œuvre et à développer des politiques publiques visant à promouvoir l'égalité de traitement et des chances.

## **7. Propriété intellectuelle et industrielle**

Chez GRUP JULIÀ, nous misons sur l'avant-garde, l'innovation et le design de tous nos produits.

C'est pourquoi nous travaillons sans relâche pour protéger nos droits tout en veillant à ce que nos produits ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

## **8. Conflits d'intérêt**

Les Personnes assujetties doivent veiller aux intérêts du GRUP JULIÀ et éviter les situations dans lesquelles un conflit peut survenir entre leurs intérêts personnels et ceux du GRUP JULIÀ. Les

Personnes assujetties doivent s'abstenir de représenter et/ou d'intervenir dans des opérations ou des prises de décision qui impactent directement ou indirectement leur intérêt personnel ou celui d'un tiers significativement lié par une relation personnelle, familiale ou professionnelle significative.

## **9. Libre concurrence**

GRUP JULIÀ ne participe pas et ne tolère pas d'accords susceptibles de limiter ou d'entraver la concurrence libre et loyale du marché.

## **10. Lutte contre la corruption**

GRUP JULIÀ prône une action avec intégrité, honnêteté et transparence.

Par conséquent, il est interdit aux Personnes assujetties d'exiger, d'accepter, de demander, d'accepter des promesses, de recevoir, d'offrir ou de promettre des paiements, des cadeaux ou d'autres courtoisies aux clients, fournisseurs, autorités ou fonctionnaires publics, partenaires commerciaux et groupes d'intérêt du GRUP JULIÀ.

## **11. Prévention du blanchiment d'argent**

Chez GRUP JULIÀ, il est interdit de participer, de promouvoir, de faciliter ou de dissimuler tout type de transaction par des Personnes assujetties pouvant impliquer ou faciliter le blanchiment d'argent.

De même, tous les membres du GRUP JULIÀ doivent signaler toute transaction suspecte détectée et/ou confirmée à la suite de leurs activités.

## **12. Protection de l'environnement**

Chez GRUP JULIÀ, nous promovons le développement durable, en concevant nos propres programmes et indicateurs pour minimiser l'impact environnemental de notre chaîne de valeur.

## **13. Mise en œuvre d'un système de conformité**

GRUP JULIÀ dispose d'un système de conformité dans le domaine pénal qui vise à prévenir, détecter et atténuer les risques criminels.

Parmi les éléments qui composent le Système de Conformité Pénale du GRUP JULIÀ, nous soulignons : (i) l'analyse des activités à risque ; (ii) l'existence d'un système de contrôle, avec des politiques, des procédures et des processus identifiés ; (iii) l'existence d'un Système d'Information Interne (canal de dénonciation) ; et (iv) un système disciplinaire. Ce qui précède est promu, examiné et surveillé par un Comité de conformité.

Dans son engagement ferme en faveur de la Conformité Réglementaire, GRUP JULIÀ a mis au point deux documents qu'il considère essentiels : (i) le Code de conduite interne, qui s'applique à tous ses employés ; et (ii) le Code de conduite des fournisseurs.

Le Code de conduite des fournisseurs vise à garantir que les fournisseurs, entrepreneurs et soumissionnaires de GRUP JULIÀ respectent les normes réglementaires et éthiques minimales applicables, et qui comprend, notamment, l'obligation de respecter les droits de l'homme (et très significativement l'interdiction du travail illégal, non déclaré, forcé ou des enfants et l'obligation de rémunérer équitablement les travailleurs) et l'environnement,

## 14. Canal de signalements

Pour informer GRUP JULIÀ de toute éventuelle non-conformité, la société met à la disposition de toutes les parties intéressées un Système d'informations en interne ou un Canal de signalements, via le lien suivant :

<https://kavehome.integrityline.com/?lang=fr>

Les signalements seront reçus et traités par le Comité de conformité de l'Organisation.

Le Canal de signalements est confidentiel et permettra à la personne qui signale un comportement suspect de rester anonyme.

## Contrôle des changements

Version 1.0 approuvée par le Conseil d'Administration de JULIÀ AMETLLER, SL le 28 février 2025.

Version	Date de modification	Objet de la modification	Catégories touchées